



# Invitation presse

Mardi 7 février 2023

## Présentation aux Grenoblois-es des mesures de la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat

### Jeudi 9 février à 19h

► Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, 11 bd Jean Pain

*En présence de*

- **Éric Piolle**, Maire de Grenoble
- **Pascal Clouaire**, Vice-Président de la Métropole délégué à la Culture, l'Éducation et la Participation Citoyenne
- **Pierre Veri**, Vice-Président de la Métropole délégué à l'Air, l'Énergie et au Climat
- **Gilles Namur**, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités
- **Katia Bacher**, Conseillère municipale déléguée aux Réseaux des Villes en Transitions

**La Convention citoyenne pour le climat de la métropole grenobloise organisée par Grenoble Alpes Métropole a réuni 100 citoyen-nes métropolitain-es. Formé-es et accompagné-es, les participant-es ont élaboré 219 propositions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour 2030 et tendre vers la neutralité carbone d'ici à 2050. La présentation de l'ensemble des propositions formulées par les citoyens et citoyennes tiré-es au sort aura lieu ce jeudi à l'Hôtel de Ville.**

Les propositions relevant des compétences de la Métropole seront soumises au Conseil métropolitain au premier semestre 2023. Certaines pourront être intégrées dans le Plan Climat Air Énergie de la Métropole à l'occasion de sa prochaine révision. Les propositions relevant de leurs compétences seront transmises aux communes, aux acteurs et actrices privés et publics du territoire. Enfin, les propositions complexes ou suscitant un débat important au sein du conseil métropolitain pourront faire l'objet d'une votation citoyenne sur le territoire métropolitain organisée fin 2023.

L'organisation d'une Convention Citoyenne pour le Climat était une proposition phare de la candidature de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022. Cette déclinaison à l'échelle métropolitaine de Convention Citoyenne Climat tenait d'une approche similaire à la nationale : des habitant-es tiré-es au sort, la tenue d'échanges et de formations par des personnes expertes puis des propositions.

## À GRENOBLE

Après analyse des 219 propositions, Grenoble est directement en mesure d'agir et de mobiliser ses moyens, services et compétences concernant environ 60 % d'entre elles. La Ville pourra aussi soutenir, relayer, porter au sein des instances compétentes l'ensemble des propositions formulées pour lesquelles elle ne dispose pas de leviers d'action directs.

